

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 049-6224/19/BM

■ Ventes aux enchères et sorties d'inventaire de véhicules de Collecte du Conseil de Territoire du Pays de Martigues MET 19/11584/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, fusionnée au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1er janvier 2016, a approuvé par délibération n°2012-194 du 20 décembre 2012, la mise en place par la Société « AGORA Store » d'une plateforme de vente aux enchères en ligne de biens mobiliers et matériels devenus obsolètes.

Ainsi, quatre véhicules ont été mis en vente sur le site internet **www.paysdemartigues.fr**

Le montant final de ces ventes aux enchères a dépassé le seuil de 4 600 euros par vente, montant au-dessus duquel l'accord préalable du Bureau de la Métropole est obligatoire conformément à la délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole en date du 28 mars 2019.

Il appartient donc au Conseil de la Métropole d'autoriser les ventes des véhicules suivants :

Désignation véhicule	Référence	Année d'acquisition	Compteur kilométrique	Mise à prix	Vente fin d'enchères
Mini Benne Ordures Ménagères Renault	CN 998 GD	27/11/2012	136 000 km	1 000,00 euros TTC	9 500,00 euros TTC
Benne Ordures Ménagères Renault Dalby	EP 518 VP	06/10/2005	336 000 km	15 000,00 euros TTC	27 300,00 euros TTC
Benne Ordures Ménagères Mercedes GE	CZ 620 YD	07/10/2008	144 179 km	4 000,00 euros TTC	10 944,00 euros TTC
Benne Ordures Ménagère Renault Semat	AF 488 BB	10/11/2009	168 900 km	4 000,00 euros TTC	28 875,00 euros TTC

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'avoir l'accord du Bureau de la Métropole pour la vente des quatre véhicules désignés ci-dessous

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées :

- la vente de la Mini Benne Ordures Ménagères Renault Immatriculée CN 998 GD pour un montant de 9 500,00 euros TTC (7 916,67 euros HT) à la Société Monsieur BOUSADAKAT Mustapha – Corse Dépannage Service (20137 Porto-Vecchio).

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

- la vente de la Benne Ordures Ménagères Renault Dalby Immatriculée EP 518 VP pour un montant de 27 300,00 euros TTC (22 750 euros HT) à la Société ALEX & PITT Transport Terrassement (54480 KIRSCHNAUMEN).

- la vente de la Benne Ordures Ménagères Mercedes GE Immatriculée CZ 620 YD pour un montant de 10 944,00 euros TTC (9 120,00 euros HT) à la Société Nouvelle West Indies Environnement (97139 LES ABYMES).

- la vente de la Benne Ordures Ménagères Renault Semat Immatriculée AF 488 BB pour un montant de 28 875,00 euros TTC (24 062,50 euros HT) à la Société Nouvelle West Indies Environnement (97139 LES ABYMES).

Désignation véhicule	Référence	Année d'acquisition	Compteur kilométrique	Mise à prix	Vente fin d'enchères
Mini Benne Ordures Ménagères Renault	CN 998 GD	27/11/2012	136 000 km	1 000,00 euros TTC	9 500,00 euros TTC
Benne Ordures Ménagères Renault Dalby	EP 518 VP	06/10/2005	336 000 km	15 000,00 euros TTC	27 300,00 euros TTC
Benne Ordures Ménagères Mercedes GE	CZ 620 YD	07/10/2008	144 179 km	4 000,00 euros TTC	10 944,00 euros TTC
Benne Ordures Ménagère Renault Semat	AF 488 BB	10/11/2009	168 900 km	4 000,00 euros TTC	28 875,00 euros TTC

Article 2 :

Les recettes seront constatées au Budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Nature : 75888 – Fonction : 7212 – Sous politique : G130.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN